

Les infirmières libérales se mobilisent pour leurs honoraires

G.D.L

Les trois syndicats qui organisent demain, mardi, une journée de mobilisation des infirmiers libéraux entendent protester contre le tarif de l'acte de base « bloqué depuis 2002... à 2,90 euros », contre « des indemnités dimanche et jours fériés bloquées depuis 1984 » et contre des « frais de déplacement, inchangés depuis 2003 malgré les différentes hausses successives du coût du carburant » (2 euros le déplacement). « 60 000 infirmières se sentent invisibles et souffrent du manque de reconnaissance et de l'immobilisme de la classe politique, alors qu'elles doivent assumer un rôle de plus en plus lourd », a estimé, lundi matin, lors d'une conférence de presse, Annick Touba, présidente du Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (Sniil), à l'origine de cette journée avec la Fédération nationale des infirmiers (FNI), le (Sniil) et l'Organisation nationale des syndicats d'infirmiers libéraux (Onsil).

La journée de mobilisation du 17 avril se traduira par une fermeture nationale des cabinets, une grève des soins (à l'exception des actes vitaux) et un renvoi systématique des appels téléphoniques vers les urgences ou les préfectures.

Depuis le 12 décembre 2006, des négociations sont engagées entre l'Uncam (Union nationale des caisses d'assurance maladie) et les syndicats représentatifs d'infirmiers libéraux, afin de négocier une nouvelle convention nationale des infirmières. « L'Uncam n'a jamais semblé avoir la volonté de mettre en place un contrat conventionnel rénové, affirme l'intersyndicale. Pire même : le 27 mars 2007, l'Uncam proposait une revalorisation des soins infirmiers de 150 millions d'euros en année pleine (..) alors que l'intersyndicale avait calculé que 531 millions d'euros étaient nécessaires pour procéder au rattrapage ». Au final, cette proposition de revalorisation équivaut à une augmentation du tarif le plus courant de soin infirmier de 0,18 centimes d'euros, d'après les trois syndicats, qui condamnent par avance le protocole d'accord qui pourrait être signé par le syndicat Convergence Infirmière « ultra-minoritaire ». Une nouvelle négociation est prévue mercredi. Les trois syndicats attendent mardi soir, pour décider de leur position. Ils ne manquent pas d'établir la comparaison avec le corps médical, « revalorisé de 25 % alors que les infirmières n'ont rien ». Pour Philippe Tisserand, les infirmières sont « doublement pénalisées ». En absorbant les flux de transferts de plus en plus nombreux entre l'hôpital et la ville, elles voient leur volume de travail et de nombre d'actes augmenter. « Or l'assurance maladie nous oppose la croissance des volumes d'actes pour refuser une revalorisation tarifaire, après cinq ans de blocage », dit-il. La profession d'infirmière à domicile a évolué ces dernières années avec une multiplication des prises en charge de personnes âgées et une forte progression du nombre de soins hautement techniques, comme les chimiothérapies, dialyses et soins palliatifs.

Un million de patients sont potentiellement concernés par la grève de demain. Elle intervient alors que vient d'être publié un décret instituant l'Ordre national des infirmiers, « attendu depuis plus de dix ans » par les trois syndicats, représentatifs, selon eux, de 85 % des infirmières libérales syndiquées. « Nous ne sommes pas dupes de cette coïncidence étonnante, la profession n'est pas naïve et n'oublie pas que le diplôme d'infirmière, nécessitant trois ans et demi d'études, est toujours considéré officiellement comme un bac + 2 », insiste Béatrice Galvan, vice-présidente de l'Onsil. « La création de l'Ordre est une avancée de la part du politique mais cela ne suffit pas pour assurer un quotidien serein des infirmières, en maintenant la qualité des soins », souligne pour sa part Philippe Tisserand, président de la FNI.